

## **COMMUNIQUÉ**

### **Pour diffusion immédiate**

## **LE DIRECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL CONSIDÈRE QUE L'ÉCLAIRAGE DE RUE AUX DEL À 4 000° K NE PRÉSENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTÉ**

*Montréal, le 20 décembre 2016.* La Direction régionale de santé publique (DRSP) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal émet aujourd'hui un avis de santé publique réalisé à la demande de la Ville de Montréal sur les risques associés à l'éclairage de rue aux diodes électroluminescentes (DEL). Dans cet avis, la DRSP indique qu'elle ne considère pas que le projet de conversion de l'éclairage de rue aux DEL à 4 000° K représente un risque pour la santé de la population.

La DRSP a effectué, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), une revue de littérature scientifique et évalué l'exposition de la population à la lumière bleue émise par les luminaires aux DEL à 4000° K. Les constats sont les suivants :

- L'installation des luminaires de rue aux DEL à 4 000° K n'entraînera qu'une très faible augmentation de l'exposition des citoyens à la lumière bleue, comparativement aux luminaires au sodium haute pression (HPS) actuellement en place.
- Les personnes sont davantage exposées à la lumière bleue dans leur domicile car les lumières intérieures (incandescentes, halogènes, fluocompactes, DEL, etc.) émettent au moins trois fois plus de lumière bleue que les luminaires de rue aux DEL à 4 000° K.
- Les personnes passent généralement plus de temps à leur domicile le soir et la nuit qu'à l'extérieur sous les luminaires de rue.
- De plus, aucune étude scientifique n'a démontré de relation de cause à effet entre l'exposition à la lumière bleue la nuit et des problèmes de santé.

### **Méthodologie**

Pour évaluer les risques à la santé, la DRSP, en collaboration avec l'INSPQ, a calculé à quelle quantité de lumière bleue, une fois les nouveaux luminaires installés, les personnes pourraient être exposées sur le trottoir et dans la chambre à coucher, lorsque les lumières intérieures sont éteintes et les rideaux ou les stores fermés. Une évaluation de l'exposition à la lumière bleue émise par les lumières intérieures a également été effectuée afin de comparer avec l'exposition à l'éclairage extérieur.

La DRSP a également analysé les études réalisées sur l'effet de la lumière sur la santé. Même si certaines études ont observé un effet de la lumière bleue sur la mélatonine, une hormone qui agit entre autres sur le sommeil, cet effet n'a été associé à aucun problème de santé.

Des groupes de citoyens et certaines organisations ont déjà associé l'exposition à la lumière bleue à des risques pour la santé en se référant à des études menées chez des travailleurs par quarts, qui avaient des horaires de nuit. Ces études ne démontraient pas de lien entre l'exposition à la lumière la nuit et des problèmes de santé, mais plutôt un lien entre le travail de nuit et les problèmes de santé.

### **Recommandations**

Malgré le fait que l'installation de luminaires de rue aux DEL à 4 000° K ne présente pas de danger pour la santé de la population, la DRSP recommande à la Ville de Montréal de :

- s'assurer de maintenir un éclairage de rue sécuritaire;
- d'informer la population lors de l'installation des nouveaux luminaires;
- de mettre en place un système efficace de gestion des plaintes des citoyens pour corriger rapidement les problèmes d'éblouissement, de lumière intrusive dans les domiciles et le manque d'éclairage.

### **Mandat de la DRSP**

La Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a parmi ses mandats celui d'identification des situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population, d'expertise-conseil auprès des partenaires régionaux et d'information à la population. La DRSP travaille à prévenir les problèmes de santé évitables, à promouvoir les saines habitudes de vie et les environnements favorables à la santé ainsi qu'à protéger la santé de l'ensemble des Montréalais.

L'avis de santé publique est disponible sur le site [dsp.santemontreal.qc.ca](http://dsp.santemontreal.qc.ca)

Source : Direction régionale de santé publique  
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Information : Affaires publiques et relations médias : 514-593-2118